

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 décembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 décembre 2012

2012 DICOM 40 Signature d'une convention de partenariat avec l'Etablissement Public des Musées et la Ville de Paris.

Mme Danièle POURTAUD et M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 27 novembre 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités de la convention de partenariat avec l'Etablissement Public des Musées

Sur le rapport présenté par Mme Danièle POURTAUD et M. Bruno JULLIARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la convention de partenariat avec l'Etablissement Public des Musées

Article 2 : Sont approuvées les modalités de la convention de partenariat avec l'Etablissement Public des Musées, jointe à la présente délibération.

Article 3 : Le Maire est autorisé à signer ladite convention.